

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à 20 heures 30 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, M. LETELLIER, Mme COLLADANT, Mme PERROT, Mme GRANDVILLIERS, Mme CHARDERON, Mme PUGIN, M. CHERRIER, Mme BONNEVILLE, M. LEPRETRE, Mme PICARD, M. SIMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PIZZINAT ayant donné pouvoir à M. TINSEAU.

Mme GACOIN ayant donné pouvoir à Mme DAUDIN.

M. DOUCET ayant donné pouvoir à M. CHERRIER.

M. TOULOUGOUSSOU ayant donné pouvoir à M. RABILLARD.

M. DUVAUX ayant donné pouvoir à M. LEPAULT.

Mme FELIX ayant donné pouvoir à M. SIMON.

Absente : Mme HERINO.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Choussy. Il lit la lettre de démission de Mr. Choussy et indique qu'il a sollicité Mme Schneider suivante sur la liste « Chécy Durablement » pour le remplacer mais n'a pas de réponse à ce jour.

Monsieur le Maire et ses adjoints font état des événements, travaux et informations diverses concernant la période estivale et la rentrée : sont évoqués le succès de la manifestation « Hey Gamins », des travaux à l'Espace George Sand, la rentrée scolaire et les travaux effectués dans les écoles, les travaux de la sortie de la tangentielle avec le nouveau rond-point des Ajoncs, le succès du camping municipal.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs qui ont permis aux caciens d'avoir un bel été : les animateurs des centres de loisirs, les services municipaux, l'association Loire et Canal.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1. Adoption du rapport CLECT – attributions de compensation définitives pour l'année 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges, établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date du 18 juin 2018 et approuve l'attribution de compensation définitive 2017 de la commune figurant au rapport d'évaluation établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole. L'attribution définitive pour 2017 s'élève à 426 055 €.

2. Cession de véhicule (camion de pompier) à la société FPH WOZNIAK.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente du véhicule immatriculé EE-655-BM à la société FPH WOZNIAC pour un montant de 7 600 €.

3. Garantie d'emprunts : réhabilitation de 15 logements individuels, à Chécy – Fleurs d'automne.

Par courrier en date du 3 juillet 2018, VALLOGIS a sollicité M. Le Maire pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour la réhabilitation de 15 logements individuels à Chécy « Fleurs d'automne ».

Le conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie communale pour un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignation pour un montant de total de 399 458 €.

4. Pouvoirs du maire – délégation pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.

Le conseil municipal donne à l'unanimité au maire ou au premier adjoint, en cas d'empêchement du maire, délégation pour agir conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales dans le domaine ci-dessus précité pour un montant maximal de 15 000 €.

5. Marché travaux procédure adaptée – réaménagement et extension du centre de loisirs de Beauregard - attribution des lots.

Le conseil municipal accepte à la majorité (25 pour, 2 abstention) les montants des marchés ci-dessous décrits pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs Beauregard, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces de marché et tout acte s'y rapportant :

Lots	Entreprises	Offre € HT
Lot 1 : VRD-ESPACES VERTS	ADA'TP	183 948.02 € HT
Lot 2 : MACONNERIE-GROS OEUVRE-STRUCTURE BA	SNB	274 372 € HT
Lot 3 : CHARPENTE-OSSATURE BOIS-BARDAGE	BESNARD CHARPENTE	82 000 € HT
Lot 4 : ETANCHEITE TOITURE TERRASSE-COUVERTURE	BRAUN	60 522.65 € HT

	ETANCHEITE	
Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES-PVC-ALUMINIUM-SERRURERIE	CROIXALMETAL	218 169.49 € HT
Lot 6 : CLOISONNEMENT-DOUBLAGE-ISOLATION	SARL ODION	69 485.17 € HT
Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES-AGENCEMENT	SARL BETHOUL	45 888.05 € HT
Lot 8 : FAUX_PLAFONDS ACOUSTIQUES	SARL ISOLUX	21 400 € HT
Lot 9 : REVETEMENT SOL SOUPLE-CARRELAGE FAIENCE	SOLTECHNIC	59 255.88 € HT
Lot 10 : PEINTURE-REJETEMENTS MURAU	NEYRAT	37 380 € HT
Lot 11 : CHAUFFAGE-PLOMBERIE SANITAIRE-VENTILATION	SA GALLIER	106 450 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE	SARL ELICAUM	147 105.03 € HT
Lot 13 : ASCENSEUR	THYSSENKRUPP	19 600 € HT

6. Mutualisation du délégué à la protection des données - mise à disposition individuelle – autorisation de signature de la convention.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données (le RGPD), la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) est obligatoire pour les administrations publiques à partir du 25 mai 2018, date d'application du nouveau règlement.

Ainsi, suite à l'acceptation de Madame la Conseillère régionale-Maire de Fleury les Aubrais, un ingénieur territorial fleurysois, assurera la mission de délégué à la protection des données et disposera, pour ce faire, d'une mise à disposition individuelle auprès de la commune de Chécy.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la présente convention dont la durée a été fixée à 1 an à compter du 01/10/2018 avec renouvellement par tacite reconduction à chaque date anniversaire, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Tarifs du cimetière de Chécy.

Le conseil municipal a fixé **à l'unanimité** les tarifs des différents types de concessions et d'opérations funéraires pour une application au 1^{er} octobre 2018.

8. Adhésion au service chômage du centre de gestion de la FPT du Loiret.

Le conseil municipal décide d'adhérer **à l'unanimité** au service chômage payant du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures. Ce service permet le calcul des indemnités pour les fonctionnaires privés d'emploi.

9. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Le conseil municipal a modifié **à l'unanimité** le tableau des effectifs conformément aux besoins en particulier ceux liés à la rentrée scolaire et à la promotion de certains agents.

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

1. Tarifs des salles de Chécy.

Le conseil municipal a fixé **à la majorité (23 pour, 4 contre)** les tarifs des salles municipales et applicables au 1^{er} janvier 2019. Ces tarifs évoluent en moyenne de 2 %.

2. Gratuité de la salle Marcheloup pour l'assemblée générale de la copropriété de la résidence « le vert Chécy » le 26 septembre 2018.

Le conseil municipal accorde **à la majorité (14 pour, 8 contre, 4 abstention)** (Mme Gacoin ne participe pas au vote) la gratuité de la salle Marcheloup pour l'assemblée générale annuelle de la résidence « Le Vert Chécy ».

3. Tarifs de l'espace culturel George Sand.

Le conseil municipal a fixé **à la majorité (25 pour, 2 abstention)** les tarifs de l'Espace culturel George Sand applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

4. Tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2018-2019 / modifications.

Le conseil municipal a fixé **à l'unanimité** les tarifs des spectacles de la saison 2018-2019 avec les modifications liées au changement d'un spectacle et à la disparition du dispositif CLARC pour son remplacement par le dispositif YEP'S.

5. Convention de partenariat avec l'association bord cadre pour l'organisation du week-end de malades 2018.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** (M. Cherrier ne participe pas au vote) Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association Bord Cadre pour l'organisation du « Week-end de malades » 2018.

6. Convention de partenariat avec l'association l'antirouille (l'Astrolabe) pour l'organisation du concert de Feu ! Chatterton le 11.10.2018.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille pour l'organisation du concert de Feu ! Chatterton.

7. Convention d'objectif culturel année scolaire 2018-2019 avec la délégation locale des jeunes musicales de France.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif culturel entre la ville de Chécy et la délégation locale des Jeunesses Musicales de France pour l'année scolaire 2018-2019.

8. Convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « Attention fragile ! » avec la compagnie la Petite Elfe en février 2019.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « ATTENTION, FRAGILE ! ».

9. Convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « NEPTUMIUM RATONS » avec la compagnie des Hommes qui portent et des Femmes qui tiennent en avril 2019.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « NEPTUMIUM RATONS ».

10. Tarif préférentiel de l'espace George Sand pour la CAF pour l'organisation des rencontres de la parentalité le 16 octobre 2018.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité une réduction de 500 € H.T. à la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, afin de lui permettre d'organiser son assemblée générale le mardi 16 octobre 2018 à l'Espace George Sand.

11. Convention intercommunale Bou, Combleux, Mardié et Marigny les Usages pour le RAM.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les affectations de la convention de partenariat de fonctionnement du RAM ainsi que les termes de la convention à passer avec les communes de Bou, Combleux, Mardié et de Marigny les Usages, et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses avenants ultérieurs.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1. Les Hauts de Grainloup – Désaffectation et déclassement du parking.

Le conseil municipal à la majorité (2 abstention, 25 pour) a constaté la désaffectation du domaine public de la partie de l'ensemble immobilier affectée à l'usage de parking s'inscrivant sur la parcelle communale cadastrée AE 379, et prononce son déclassement du domaine public pour le faire entrer dans le domaine privé en vue de sa cession à l'aménageur de l'écoquartier conformément aux dispositions du traité de concession. Cette parcelle sera revendue à la ville après la réalisation de travaux d'aménagement.

2. Acquisition foncière – Rue des Plantes sur l'emprise du gymnase.

Le conseil municipal à la majorité (25 pour, 2 contre) a décidé d'acquérir des consorts MOIZARD représentés par Monsieur MOIZARD Gilles demeurant 47 Rue d'Albœuf, 45430 BOU, la parcelle cadastrée ZA 473 pour 40m², au prix de 20 €/m², et charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, d'établir l'acte correspondant à cette transaction et Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à effet de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération. Monsieur le Trésorier Payeur de la trésorerie rive de Loire nord est autorisé à payer les frais au notaires rédacteur de l'acte.

3. Aliénation foncière – Rue de Grainloup.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'aliéner à Mme DEBREE Eliane, demeurant 649 Rue de Latingy, 45430 MARDIE, la parcelle cadastrée AE 60 pour 147m², au prix d'un euro symbolique dispensé de paiement, et charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, BP 16 – 45430 CHECY d'établir l'acte correspondant à cette transaction ainsi que Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice est autorisé à signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération.

4. Aliénation foncière – Le Vaufour Est (aliénation à Orléans Métropole pour les bassins aux Grazons).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'aliéner à Orléans Métropole, les parties des parcelles cadastrées ZR 82, 89, 80 et 94 pour une superficie d'environ 7269m², au prix d'un euro symbolique dispensé de paiement, et charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, d'établir l'acte correspondant à cette transaction en collaboration avec Maître DUPUY-DENUS, notaire de l'acquéreur. Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en exercice est autorisé à signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération.

5. Échange foncier - Le Vaufour Est (échange avec l'EARL D'AMBERT de M. Bertheau pour les bassins aux Grazons).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'échange foncier entre la commune et l'EARL d'AMBERT représentée par Monsieur BERTHEAU Frédéric, et prend note que la commune donne une partie des parcelles ZR 82, 89, 90, 94 ainsi que la totalité de la ZR 83 pour environ 9728m² et reçoit en échange de l'EARL d'AMBERT

une partie des parcelles ZR 175 et 178 pour environ 7576m² (à définir par le géomètre) ainsi qu'une soultte calculée sur une base de 5700€/ha.

Le conseil municipal autorise la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de terres agricoles à titre précaire - Prêt à usage ainsi que l'actualisation du bail rural de 18 ans, et charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, d'établir les actes correspondants à cette transaction ainsi que Monsieur le Maire de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération.

6. Aliénation foncière – 7 Rue de Grainloup (aliénation aux Résidences de l'Orléanais pour une opération de locatif social).

Le conseil municipal décide **à la majorité (23 pour, 4 contre)** d'aliéner aux Résidences de l'Orléanais domiciliées 16 Avenue de la Mouillère – BP 18119 - 45081 ORLEANS CEDEX 2, les parcelles cadastrées ZN 96, 97, 117 et 691p pour une superficie d'environ 2260m², au prix de 200 000.00 €, et autorise l'acquéreur à engager les démarches nécessaires au montage de l'opération avant la signature de l'acte, notamment les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal charge Maître MISSON Xavier, notaire de la commune, d'établir l'acte correspondant à cette transaction, et charge Monsieur le Maire de signer tous actes nécessaires en ce qui concerne cette opération.

7. Projet d'extension de réseau électrique dans le cadre d'une demande de division de terrain chemin d'exploitation n°46 (entre la rue Charles Péguy et l'Allée de St Louis).

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** du paiement par la commune du coût de ces travaux d'extension du réseau d'électricité sur le domaine public et de les faire réaliser à compter de la délivrance de la déclaration préalable. Le montant de ces travaux d'extension du réseau d'électricité s'élève à environ 5 643, 72 euros hors taxes (soit 40% du coût total).

8. Réalisation d'un monument dédié aux morts pour la France inhumés dans le cimetière de Chécy. Demande de subvention auprès du Ministère de la Défense.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, la ville a souhaité édifier dans l'enceinte du cimetière communal, un monument en l'honneur des soldats morts pour la France et déjà inhumés dans le cimetière, souvent dans des sépultures en état d'abandon. Le coût du monument est évalué à 8 977, 50 € HT.

9 dépouilles de soldats seront exhumées et inhumées à nouveau sous le monument. Cette opération s'élève à 4 824, 17 € HT.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'ensemble des projets, et sollicite le Ministère de la Défense pour l'octroi d'une subvention afin d'aider leur financement.

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22H35.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES